



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

**ARRETE N°70/2024 PORTANT SUR LA REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION LE 24 NOVEMBRE 2024
DEAMBULATION POUR LA CEREMONIE**

LE MAIRE DE GRANDCAMP-MAISY,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants réglementant la police municipale et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à R.411-28, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.422-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article R.141-3,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Considérant qu'à l'occasion de la déambulation dans les rues de Grandcamp-Maisy pour la cérémonie en date du dimanche 24 novembre 2024 il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : À compter de 11h00 et ce, jusqu'à 12h30 le dimanche 24 novembre 2024, la circulation sera soumise à des restrictions d'usage et de vitesse pendant la déambulation de la cérémonie dans la rue du Commandant Kieffer et l'avenue du Colonel Courson de la commune de Grandcamp-Maisy

Article 2 : Dérogation au présent arrêté est accordée aux véhicules de secours et protection civile (SDIS du Calvados, Gendarmerie nationale...).

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la réglementation en vigueur par la police municipale et la Gendarmerie nationale qui sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **Grandcamp-Maisy**, le **16 novembre 2024**

Pour le Maire, l'adjoint,

Jérôme LELAIDIER

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Commandant de brigade de la gendarmerie d'Isigny-sur-Mer,
- SDIS du Calvados,
- UNC
- Services Techniques de Grandcamp-Maisy
- Directrice Générale des Services
- Isigny Omaha Intercom Service Voirie

**Arrêté n° 70/2024 portant sur la réglementation de la circulation
Déambulation pour la cérémonie – dimanche 24 novembre 2024**